



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – portable 06 18 08 13 93

Email : cgt@haute-vienne.fr BLOG: cgt-cd87.fr

Compte rendu du Comité technique du 19 janvier 2021

Etaient présent pour la collectivité : M. LEBLOIS, Mme MORIZIO, Mme PLAZZI, Mme ROTZLER, M. PERRACHON, Mme DELAPIERRE, M. MEHADDI et M. BRUNET.

Etaient présents pour le syndicat CGT : Sylvie ROUSSEAU (administrative), Jean-Luc CELERIER (Collège) Philippe LAVERGNE (technique) était excusé Thierry GAUTHIER (ingénieur DSI).

Nous venons de tourner la page d'une année particulièrement difficile, celle que nous entamons semble vouloir être de même facture. A cause de la crise sanitaire nous sommes moins présents sur les sites extérieurs, nous ne vous oublions pas. C'est aussi pour cette raison que nous vous invitons à faire remonter vos difficultés, vos critiques et vos propositions au syndicat CGT.

Nous tenons une permanence syndicale tous les jours au 06 18 08 13 93. Nous recevons sur rendez-vous pour vous assurer un accueil respectueux des règles sanitaires.

Ordre du jour du Comité technique :

Sujets présentés par l'administration :

- 1/ adoption des procès-verbaux des CT du 6 octobre et du 18 décembre 2020 ;
- 2/ évolution de l'organisation du pôle développement ;
- 3/ adaptation du tableau des emplois.

Sujets présentés par la CGT uniquement :

- 4/ Promotions et avancements de grade pour l'année 2021 (page 2) ;
- 5/ demande de reconduction de l'équipe de renfort dans les collèges au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire (page 3) ;
- 6/ recrutement d'un psychologue du travail supplémentaire (page 3) ;
- 7/ meilleure prise en compte des demandes de temps partiel (page 3) ;
- 8/ télétravail de crise et expérimentation (page 4) ;
- 9/ sujet abordé par la CGT sous la forme de questions diverses : demande d'aménagement des

horaires pour faciliter la vie des agents pendant le couvre-feu (page 4).

Sujets présentés par les autres syndicats :

- formation et EPI pour les agents contractuels dans les collèges ;
- organisation envisagée par l'administration en l'absence de cadre ;
- refus de tirage de tract ;
- nouvel intranet.



Détail des échanges avec l'administration

Sujet administration N°1 :

Les PV des séances du 6 octobre 2020 et du 18 décembre 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

Sujet administration N°2 :

Depuis le 2 juin 2020, le pôle développement est composé de la DDTA* et de la DCSVA*.

Il est apparu que cette organisation nécessitait le renforcement de l'encadrement du service Aides aux communes. La création d'un poste de chef de service est proposée.

VOTE POUR à l'unanimité.

Vous trouverez le nouvel organigramme sur notre blog.

Sujet administration N°3 :

L'administration nous propose des transformations et des redéploiements d'emplois consécutivement à des procédures de recrutement et à l'évolution des besoins des services.

Le rapport et les tableaux sont disponibles sur notre blog.

La loi du 7 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique permet le recrutement de contrat de projet.

Le département a décidé d'en créer 6 :

- 5 conseillers numériques (cat. C), sur des contrats de deux ans. leur mission sera de sensibiliser les usagers des MMD sociales à l'intérêt du numérique.
- 1 chargé de mission (cat. A) qui aura pour mission d'assurer une veille prospective sur les appels à projet nationaux et régionaux afin d'accompagner les services concernés.

AVIS DE LA CGT : nous demandons le retrait de cette loi de transformation de la fonction publique qui fragilise les fondements même de notre statut.

Elle nous amène lentement mais sûrement vers la précarisation des emplois dans la fonction publique.



Sujet N°4 proposé par la CGT : promotions et avancements de grade pour l'année 2021.

DEMANDE : Le calendrier électoral a été modifié, les élections départementales auront très certainement lieu en juin 2021 alors que la date de « l'instance de discussion » qui remplace les CAP au sujet des avancements de grade et de promotions est prévue pour le mois de mai 2021.

C'est pour cette raison que nous vous faisons les propositions suivantes :

- Honorer la proposition faite dans le cadre de l'agenda social qui est de permettre plus de promotions individuelles que l'an passé ;
- Nous souhaitons qu'un effort particulier soit fait dans les grades où le nombre d'agents qui remplissent les conditions à un avancement de grade est important ;
- Parce que cela fait plusieurs années que la CGT bataille pour que l'engagement des agents qui font l'effort de passer un concours ou un examen soit reconnu, nous demandons encore que les lauréats des examens professionnels, dans le cadre des avancements de grade soient promus immédiatement.
- Au sujet des lauréats des examens qui induisent un changement de cadre d'emplois, nous demandons qu'ils soient inscrits sur la liste d'aptitude s'ils en font expressément la demande.

Réponse de l'administration : le Président respectera les engagements qu'il a pris au titre de l'agenda social obtenu par la CGT et validé par les autres organisations syndicales soit plus de cent promotions.

En ce qui concerne les avancements et promotions pour les lauréats des examens, **c'est ni OUI ni NON.**

AVIS DE LA CGT : Il est clair pour nous que les réponses ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Elles ne sont pas non plus à la hauteur des éloges que fait le Président sur votre engagement quotidien pour permettre la continuité d'un service public de qualité.

Mais nous continuerons inlassablement à revenir à la charge sur ces sujets. A force de répéter notre demande, nous finirons par obtenir une amélioration de la prise en compte des réussites à l'examen comme cela a été le cas pour les concours.

RAPPEL IMPORTANT: En ce qui concerne les informations sur les critères de promotions modifiées en 2018 à la demande de la CGT, nous vous proposons un dossier complet sur notre blog sous l'onglet « actualité ».

Sujet N° 5 proposé par la CGT : reconduction du renfort dans les collèges face à la crise sanitaire.

DEMANDE DE LA CGT : Dans le cadre de l'état d'urgence et l'obligation de mise en œuvre du protocole sanitaire dans les établissements d'enseignement, le Président a souhaité le renforcement des équipes de ces agents par le recrutement de 40 contractuels déployés sur les 30 collèges.

Après l'année particulièrement épuisante que nous venons de vivre et les vagues successives que nous allons devoir affronter en 2021, la CGT demande à ce que ce dispositif soit reconduit jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Réponse de l'administration : conscient de l'effort consenti par les agents et l'obligation de résultat dans un milieu particulièrement exposé à la crise, le Président s'engage à maintenir ce dispositif tout le temps qu'il sera nécessaire.

AVIS DE LA CGT : nous y veillerons. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aller au-delà de l'état d'urgence sanitaire car il y aura des effets « post Covid-19 ».

Sujet N° 6 proposé par la CGT : demande de recrutement d'un(e) psychologue du travail.



DEMANDE DE LA CGT : La crise sanitaire que nous traversons impacte durablement notre vie professionnelle et personnelle sous différentes formes : fatigue, baisse de moral, angoisse et les effets post traumatiques à venir. Par conséquent la CGT souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'être à l'écoute des agents sur des délais courts.

C'est pour cette raison que nous demandons à l'administration de procéder d'urgence au recrutement d'un(e) psychologue du travail supplémentaire.

Réponse de l'administration : La collectivité accède en partie à notre demande. Une psychologue clinicienne, Aurore MARCELLAUD viendra en soutien du travail réalisé par d'Edith Espitalier à raison de deux demi-journées par semaine.

AVIS DE LA CGT : Un recrutement demandé par la CGT dans le cadre de l'agenda social est prévu pour 2022. Nous n'aurions pas compris que rien ne soit tenté en 2021 au vu des enjeux que cela représente pour la santé des agents.

INFORMATIONS : Des réflexions sont en cours à l'heure actuelle pour limiter les risques psychosociaux dans les services (Par exemple, la CGT a demandé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CHSCT qu'une réflexion soit menée sur l'élaboration d'un protocole en cas de conflits entre agents ou avec la hiérarchie dans les collèges).

Sujet N° 7 proposé par la CGT : pour une meilleure prise en compte des demandes de temps partiel.

DEMANDE DE LA CGT : Toujours dans le cadre de l'urgence sanitaire nous invitons l'administration à porter une attention particulière aux agents qui ressentent la nécessité de passer à temps partiel.

La fatigue, la perte de repère de nos enfants dans le domaine scolaire, des charges émotionnelles importantes, le besoin de retrouver un équilibre progressif sur le plan professionnel comme personnel sont autant de bonnes raisons de faciliter le passage à temps partiel.

La CGT souhaite qu'une discussion soit initiée avec les représentants des personnels pour aller bien au-delà de ce qui est fait aujourd'hui dans ce domaine.

Réponse de l'administration : nous ne sommes pas opposés à accorder d'avantage de temps partiel, mais attention s'il y en a beaucoup plus, ce n'est pas pour autant qu'il sera davantage compensé.

AVIS DE LA CGT : malgré notre insistance nous n'avons pas reçu de réponse très claire. C'est comme précédemment pas vraiment oui et pas vraiment non. Cela nous désole, d'autant plus que dans le compte rendu de l'administration sur l'intranet la réponse n'est pas celle que l'on nous a faite en CT. Elle ne fait qu'état des efforts consentis pour le temps partiel en 2020.

Ce qui intéresse la CGT c'est 2021 et qu'une collectivité qui se dit bienveillante apporte une réponse à la hauteur des enjeux de santé des agents liés à la crise sanitaire.

Sujet N° 8 proposé par la CGT : Le télétravail de « crise » et son expérimentation.

DEMANDE DE LA CGT : Le télétravail de « crise » risque de perdurer ne serait-ce que par intermittence. De manière à ce que l'on puisse l'institutionnaliser à la date prévue, en juin 2021, la CGT propose que l'on s'empare des périodes de télétravail de crise afin d'enrichir son expérimentation qui avait été suspendue à cause du COVID-19.

Réponse de l'administration : la crise sanitaire a accéléré ce nouveau mode de travail. Progressivement, il s'est structuré dans les services.

AVIS DE LA CGT : depuis le moment où nous avons déposé les questions de CT (15 décembre 2020), la

situation sanitaire a évolué de façon dramatique. Par contre la CGT a constaté dans différents services une diminution du télétravail.

Aujourd'hui, nous interpellons l'administration à ce sujet, car le mot d'ordre gouvernemental est de procéder au maximum au télétravail ce qui ne semble pas être le cas dans tous les services.



Sujet abordé par la CGT sous la forme d'une question supplémentaire, demande d'aménagement des horaires dans le cadre du couvre-feu ;

Nous avons demandé que les horaires soit aménagés

La CGT avait adressé un courrier à la Direction générale à ce sujet, en voici la teneur :

L'annonce récente d'une extension du couvre-feu lié au COVID-19 n'est pas sans entraîner des conséquences sur l'organisation de la vie quotidienne des agents.

Nous avons bien pris connaissance de la note que vous avez adressé aux directeurs et aux chefs de services au sujet de sa mise en place. Elle dit « tous les sites départementaux doivent être fermés à 18 heures, sauf urgence. Les autres consignes ne change pas. Pour les services publics comme pour les entreprises privées, le travail demeure un motif dérogatoire. Il n'est donc pas nécessaire de modifier les horaires de travail ». Il est clair que d'autres motifs comme les rendez-vous médicaux ou aller chercher son enfant à la garderie sont autant de motifs qui permettent de circuler muni d'une attestation.

Cependant, le peu d'amélioration de la crise sanitaire et les perspectives éloignées d'un retour à la normale, font que cette situation va perdurer.

A l'instar de ce qui a été fait lors d'autres circonstances exceptionnelles (canicule), nous souhaiterions que soit examinée la possibilité de mettre en place un type d'aménagement similaire qui permettrait aux agents d'avancer leur prise de fonction afin de pouvoir sortir plus tôt en fin de journée.

Cela permettrait aux agents qui le souhaitent de faire face aux achats du quotidien, éviter de grossir le flot de circulation sur les trajets d'embauche et de débauche, d'éviter de saturer les transports en commun alors que la distanciation sanitaire est primordiale.

Cela faciliterait l'organisation du quotidien des agents déjà très éprouvés par la crise sanitaire. Cette bienveillance leur amènerait de la sérénité dans un contexte particulièrement anxieux.

Aucune vraie réponse n'a été apportée en CT ni au courrier.

*DDTA : Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial.

*DCSVA : Direction Culture-Sport-Vis Associative.